

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE CRAONNAISE
Séance n° 11 du 24 novembre 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE, Séverine DERVAL, Freddy HERBERT, Sylvie BELLANGER, Céline LEMOINE (arrivée au point 2), Jean-Marcel LECOMTE (arrivé au point 3).

Excusés : Michel JUGÉ, Diego LARDEUX.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2016.

1) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2016-09 du 16 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la propriété située 33 rue de la Gare, et cadastrée sous le n° 17 de la section ZO, d'une superficie totale de 720 m², dont les propriétaires actuels sont les conjoints SURGET ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

2) DECISIONS MODIFICATIVES

a) Emprunt tracteur

L'achat du tracteur Iseki est prévu avec un paiement en 3 fois sans frais à partir de janvier 2017 à un organisme d'emprunt (Agilor). Les fonds n'étaient donc pas prévus au budget 2016. Hors, l'organisme d'emprunt a versé la somme de 18 205 € (montant HT du tracteur) directement sur notre compte pour pouvoir payer le fournisseur (Lesieur) 21 846 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter la décision modificative n°4 au budget principal telle que présentée ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap/Art	Libellé	Recettes	Dépenses
Chap. 16	Emprunt et dettes assimilées		
Compte 1641	Emprunt en Euros	- 18 205,00 €	
Opération 192	Eglise		
Compte 2315	Installations, matériel, ...		- 3 000,00 €
Opération 188	Matériel service technique		+ 21 205,00 €
Compte 21571	Matériel roulant		
		- 18 205,00 €	+ 18 205,00 €

b) VMC modulaire

Il manque des fonds au compte 2135 de l'opération 195 pour payer la facture de 4 666,18 € à la société Chaussée Bénard SARL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter la décision modificative n°5 au budget principal telle que présentée ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap/Art	Libellé	Recettes	Dépenses
Opération 201 Compte 2135	Logement 8 Place Jean Bruchet Installations générales, agencement...		- 2 500,00 €
Opération 195 Compte 2135	Ecole Installations générales, agencement...		+ 2 500,00 €
			0 €

c) Dépenses de fonctionnement

Il manque des fonds au chapitre des dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter la décision modificative n°6 au budget principal telle que présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap/Art	Libellé	Recettes	Dépenses
Chapitre 012 Compte 6451	Dépenses de personnel Cotisation à l'URSSAF		- 30 000,00 €
Chapitre 011 Compte 61521	Dépenses de fonctionnement Terrains		+ 30 000,00 €
			0 €

3) INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor.

L'indemnité est calculée en fonction du montant des dépenses des 3 dernières années et d'un pourcentage appliqué en fonction de la moyenne de ces 3 années.

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 3 abstentions, décide :

- **D'ACCEPTER** le paiement de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public au titre de l'année 2016 et des suivantes jusqu'à la fin du mandat municipal.

4) TARIFS ASSAINISSEMENT 2017

La redevance d'assainissement collectif sert à l'entretien et au remplacement des canalisations d'eaux usées de la commune. Depuis 2007, cette redevance est collectée directement par VEOLIA-Eau, en fonction du mètre cube d'eau consommé et d'un forfait par année par foyer.

Pour rappel, à partir du 1^{er} janvier 2018, la compétence "assainissement" est reprise par la communauté de communes du Pays de Craon.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de décider d'un maintien des tarifs pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De maintenir les tarifs pour l'année 2017, soit :
 - o un forfait annuel par foyer de 31,50 € (= 2016)
 - o un tarif du mètre cube d'eau consommé de 0,74 € (= 2016).

5) PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier reporté au Conseil Municipal de décembre.

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Jean-Luc COUTARD :

- Commission "Bulletin municipal" : réunion le 30/11 – édition pour début janvier 2017.
- Espaces Verts : suite à la demande d'un 2^{ème} devis d'élagage de la haie de buis rue des Charmilles, une réflexion sera menée par la commission pour un éventuel réaménagement du parc.
- Spie : devis validé pour changement des coffrets et changement de lampes extérieures au terrain de football.
- Projet course de vélos : organisation avec le club de Renazé/Craon et l'association "Tous en Selle". Date proposée le samedi 17/06/2017 avec 2 courses (minimes et cadets). L'association réfléchit à l'animation autour de cette course (repas, concert). Le Conseil Municipal donne un avis de principe pour accorder une subvention de 1100 € en 2017 à Tous en Selle pour la course uniquement.
- Colis de Noël : ils seront disponibles à la distribution vers mi-décembre. Les élus du CCAS et du Conseil seront sollicités pour les apporter aux habitants de plus de 80 ans n'ayant pu venir au repas des aînés.

Olivier DERSOIR :

- Commission "Finances" : réunion le 1^{er} décembre à 20h30.

Lionel MOAL :

- Les illuminations de Noël seront installées les 12 et 13/12 prochains. Des nouveautés sont prévues.
- Travaux au Pavillon du Cèdre terminés.
- Des devis sont en cours pour des petits travaux au complexe sportif et à l'Orion. La commission "Bâtiments" les étudiera ensuite.
- Commission "Appel d'offres" et "Bâtiments" du 10/11 : suite à l'analyse des devis du Préau par l'architecte, choix des entreprises par lot :
 - o Lot 1 : terrassement-maçonnerie : Brehin-Brochard
 - o Lot 2 : charpente-ossature-bardage : Sabin
 - o Lot 3 : Couverture-zinguerie : Herbert
 - o Lot 4 : Menuiseries : Madiot
 - o Lot 5 : Cloisons-isolation : Jeudy
 - o Lot 6 : Carrelage-faïence : Logan
 - o Lot 7 : Plomberie-sanitaires : Lenoir
 - o Lot 8 : Electricité-chauffage-vmc : Lenoir

A noter : réunion de chantier le mercredi 30/11 à 17h.

Helen BARVILLE :

- Commission "TAP" : Préparation le 23/11 des activités TAP de janvier et février. Le problème du manque d'encadrants le vendredi devient très compliqué à gérer.
- Inscription des enfants à la cantine via le portail familles en cours d'élaboration.
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole. A noter, la qualité et la diversité des activités proposées en TAP sont appréciées. Les nouveaux horaires (concernant la pause du midi) sont appréciés par les familles. Du point de vue de l'école, cela fonctionne également.
- Commission "nouvelle école" : réunion le mercredi 7 décembre à 20h30.

7) DIVERS

- ⇒ Projet éoliens : compte-rendu des réunions et décisions prises la commune depuis la prise de compétence par la communauté de communes. Après débat, il ne sera pas demandé d'informations complémentaires auprès de Quénéa, société porteuse du projet.
- ⇒ Assemblée plénière de la communauté de communes lundi 28/11 à 20h, salle du Mûrier.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 15/12/2016.

Fin de séance à 22h45

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen SERVEAU

Diego LARDEUX
(Excusé)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE

Michel JUGÉ
(Excusé)